

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 28 octobre 2022,
Secrétaire de séance : Cédric PUCHEU

Etaient présents 51 titulaires, 1 suppléant, 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Laurent KELLER, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRÈRE, Daniel LACRAMPE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE,

Suppléants : Patrick RACHOU suppléant de Patrick DRILHOLE,

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Bernard AURISSET à Jean-Claude COSTE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Philippe GARROTÉ à Jean CONTOU-CARRÈRE, Flora LAPERNE à Marie-Lyse BISTUÉ, Stéphane LARTIGUE à Anne BARBET, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Jean-Michel IDOPE, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Bruno JUNGALAS, Jacques MARQUÈZE,

RAPPORT N° 221103-08-ENV-

**PLAN D' ACTIONS POUR L'HARMONISATION, L'OPTIMISATION ET LE FINANCEMENT DU
SPPGD (SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS)**

M. CASABONNE rappelle que fin 2021, le SICTOM a lancé une étude devant permettre à la CCHB de définir un plan d'actions global pour harmoniser, optimiser et moderniser le Service Public de Prévention et Gestion des Déchets ménagers (SPPGD) sur son territoire. Il doit s'inscrire dans le cadre des objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) et de ses grandes orientations en matière de réduction, de valorisation des flux et de maîtrise des coûts, et appréhender la potentialité de mise en place d'une tarification incitative (TI).

La première phase de l'étude que réalise le cabinet Terroirs et Communautés a permis d'établir un diagnostic complet sur le niveau de service actuel tant pour les collectes de déchets ménagers que pour l'accès en déchèteries. Cet état des lieux a mis en exergue des pistes d'optimisation du service ainsi que les investissements nécessaires à la mise en conformité des déchèteries.

Après un temps d'échange et de concertation au plus près des territoires de la CCHB, dont en dernier lieu la séance plénière du 13 octobre 2022, il est proposé de mettre en œuvre le scénario technique et financier suivant :

1 / Type de collecte des déchets ménagers (cf annexe 1)

Collecte en porte à porte pour les ordures ménagères et emballages ménagers/papiers en bacs dans les parties agglomérées et accessibles aux véhicules 12 tonnes (plus petit véhicule conforme à la collecte en porte à porte).

Pour les autres secteurs il est proposé la mise en place de colonnes aériennes ou semi-enterrées équipées de contrôles d'accès.

Des points de regroupement avec un abri bac permettant le contrôle d'accès pourront être installés dans certaines rues étroites d'Oloron Sainte-Marie.

Ces équipements seront dotés des dispositifs adéquats pour permettre au SICTOM d'identifier les apports, d'en faire le suivi et seront compatibles avec la mise en place ultérieure d'une tarification incitative.

2 / Réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères (cf annexe 2)

Ramassage toutes les semaines pour les communes de plus de 2 000 habitants et les communes de moindre population présentant une forte densité d'usagers. Sont ainsi concernées les communes d'Oloron Sainte-Marie (sauf quartier Saint-Pée, Faget et Soeix), Agnos, Bidos, Gurmençon, Goès et Estos.

Les gros producteurs professionnels seront également collectés toutes les semaines.

Ramassage tous les 15 jours pour l'ensemble des autres communes.

Collecte tous les 15 jours pour les emballages/papiers en bacs et toutes les semaines en sacs pour le centre-ville d'Oloron Sainte-Marie et la Vallée d'Aspe.

3 / Gestion des biodéchets (cf annexe 3)

La collectivité a l'obligation de mettre en place un dispositif de tri à la source des biodéchets avant 2024. Pour cela, il est proposé de lancer un vaste plan de communication visant à équiper tous les foyers pavillonnaires de composteurs individuels. Pour les secteurs où le compostage individuel n'est pas envisageable, il sera proposé la mise en place de composteurs partagés et enfin des points d'apport volontaire (avec identification) pour les rues d'Oloron centre. Les professionnels gros producteurs de biodéchets (maisons de retraite, hôpital, restaurants...) seront collectés séparément.

4 / Mise en conformité des déchèteries (cf annexe 4)

Le diagnostic a fait apparaître les travaux nécessaires à la mise en conformité des déchèteries par la création de quais, de dispositifs anti-chute, voire la reconstruction complète sur site ou sur un autre terrain.

Ces travaux font l'objet d'une première évaluation financière pour un montant de 2 800 000 €.

Compte-tenu du montant des travaux envisagés, il est également proposé d'augmenter l'ouverture des sites pour que chaque déchèterie bénéficie d'au moins 3 demi-journées d'accueil au public.

5 / Plan de communication / Création d'un fichier d'usagers

Pour accompagner au mieux l'évolution de ces nouvelles pratiques, le SICTOM prévoit le déploiement d'un dispositif de communication individualisé au porte à porte qui permettra d'identifier les bacs de collecte (installation d'une puce), et de promouvoir le compostage des biodéchets et le tri à la source des emballages/papiers.

La création du fichier « usagers » aura pour objectif de suivre l'évolution de la production des déchets au fil des ans et permettra d'apporter une communication individualisée adaptée.

A ce moment, l'ensemble du territoire sera équipé d'un dispositif technique adapté au lancement d'une tarification incitative.

6 / Impact financier du scénario proposé

Le bureau d'études Terroirs et Communauté estime que le scénario proposé fera augmenter le coût du service, mais dans une moindre mesure que si aucun changement n'était opéré. Ainsi, alors que le coût moyen actuel s'établit à 120 € par habitant, compte-tenu des hypothèses prises d'augmentation des charges générales (carburant, personnel, ...), il pourrait atteindre en 2025 un montant optimisé de 135 € / habitant.

En fonction de la réalité de ces prévisions et pour l'équilibre du budget, il pourrait s'avérer nécessaire d'ici là d'augmenter les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

7 / Planning prévisionnel de mise en œuvre

2023-2024 : Optimisation des fréquences de collectes, mise en place de colonnes aériennes, déploiement du dispositif de gestion des biodéchets

2024-2025 : Communication au porte à porte pour l'accompagnement des nouvelles pratiques et la création du fichier « usagers »

2026 : Communication individualisée

2027 : Mise en œuvre « à blanc » d'une tarification incitative

2028 : Lancement opérationnel de la tarification incitative (sous réserve de validation après l'année test).

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan d'actions proposé dans toutes ses composantes (contenu, calendrier, mode de financement, ...) et autoriser le Président à signer tout document relatif à sa mise en œuvre,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions des divers appels à projets de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Nouvelle-Aquitaine en lien avec le programme d'action du SPPGD,
- **AUTORISE** le Président en engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation du plan d'actions dont en particulier les consultations pour l'acquisition des matériels, équipements et véhicules nécessaires.

- **ADOPTÉ** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 03 novembre 2022
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Signé CP






Cédric PUCHEU

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY






Une nouvelle organisation optimisée pour les OMR et les recyclables

<p>Typologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Zones collectées en Points de Regroupement actuellement (avec densification pour les zones à fort pourcentage de résidences secondaires) ✓ Zones touristiques ✓ Centre d'Oloron : Habitations de pouvant pas utiliser de bacs individuels ni les points de regroupement (une dizaine de points) 	<p>Zones déjà collectées en bacs individuels actuellement et non concernées par la collecte des centres-bourgs</p>	<p>Centre d'Oloron : Gros Producteurs et ménages pouvant rentrer les bacs</p>	<p>Centre d'Oloron et centres-bourgs Vallée d'Aspe : Rues ne permettant pas la collecte en porte à porte ni l'apport volontaire</p>
<p>Mode de précollecte</p>	<p>Colonnes aériennes voire semi - enterrées</p> 	<p>Bacs individuels et bacs de regroupement sous abris-bacs</p> 		
<p>Modalité de gestion</p>	<p>Prestation</p>		<p>Régie du service</p>	
<p>Mode de collecte</p>	<p>Camion-grue</p> 		<p>BOM à chargement arrière Rues accessibles</p> 	<p>BOM 12 T Rues inaccessible à une BOM « classique »</p> 

Une nouvelle organisation optimisée pour les OMR et les recyclables

<p>Typologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Zones collectées en Points de Regroupement actuellement (avec densification pour les zones à fort pourcentage de résidences secondaires) ✓ Zones touristiques ✓ Centre d'Oloron : Habitations de pouvant pas utiliser de bacs individuels ni les points de regroupement (une dizaine de points) 	<p>Zones déjà collectées en bacs individuels actuellement et non concernées par la collecte des centres-bourgs</p>	<p>Centre d'Oloron : Gros Producteurs et ménages pouvant rentrer les bacs</p>	<p>Centre d'Oloron : Rues ne permettant pas la collecte en porte à porte ni l'apport volontaire</p>
<p>Mode de précollecte</p>	<p>Colonnes aériennes voire semi-enterrées</p> 	<p>Bacs individuels</p> 	<p>Bacs individuels ou sacs jaunes</p> 	<p>Bacs + Abris bacs</p> 
<p>Densité / Fréquence</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 fois par semaine pour les colonnes OMR (C1) ✓ 1 fois à quinzaine pour les colonnes Emballages, papiers, magazines (C0,5) Fréquence à adapter en fonction des niveaux de remplissage 	<p>OMR :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ C1 pour les communes > 2 000 habitants plus quelques communes < 2000 hab à la densité élevée : Bidos / Agnos / Gurmençon / Goes / Estos ✓ C0,5 pour les communes < 2 000 habitants et les quartiers St Pée et Soeix d'Oloron <p>Emballages, Papiers, Magazines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ C0,5 pour tout le territoire 	<p>OMR :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecte 2 fois par semaine <p>Emballages, Papiers, Magazines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecte 1 fois par semaine 	

Rappel du scénario biodéchets retenu

Gestion des biodéchets					
Usagers concernés	Gros producteurs	Ménages du centre-bourg d'Oloron	Centres-bourgs des communes ne pouvant pas accueillir du compostage partagé + Quelques points dans le centre d'Oloron	Centres bourgs + Immeubles avec Espaces Verts	Habitat pavillonnaire et dispersé
Mode de gestion	Bac dédiés 	Abri-bacs avec bac « classique » avec ou sans contrôle d'accès 	Abri-bac avec bac « classique » avec ou sans contrôle d'accès 	Composteurs partagés 	Composteurs individuels 
Equipements fournis		<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 point d'apport volontaire pour 50 foyers (abri-bac + bac) ✓ 1 bio-seau par foyer ✓ 2 sacs kraft/semaine/foyer 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 bio-seau par foyer ✓ 1 site collectif pour 30 foyers environ 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Composteur individuel pour les maisons individuelles avec jardin volontaires ✓ 1 bio-seau par foyer
Collecte : 1 fois par semaine avec BOM dont le caisson est étanchéifié Lavage bacs d'apport volontaire ou des colonnes : 2 fois par mois					
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Campagne de communication ✓ Distribution des bioseaux aux foyers collectés ✓ Recrutement maître composteur ✓ Ateliers de compostage par maître composteur ✓ Accompagnement pour les composteurs collectifs 					

Zoom sur les investissements en déchèterie

	ARAMITS	AREN	BEDOUS	ESCOUT	LASSEUBE	LEDEUX	OLORON LANNERETONN E	OLORON SOEIX	TOTAL	
Déchèterie reconstruite										
Sur même site	700 000 €								700 000 €	
Sur autre site - terrain à trouver et acheter	800 000 €								800 000 €	1 600 000 €
Coût annuel d'amortissement sur 30 ans									77 000 €	
Déchèterie mise aux normes										
Coût de mise en sécurité des déchèteries			0 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	0 €		135 000 €	
Coût d'installation de quais			0 €	0 €	70 000 €	70 000 €	0 €		140 000 €	
Coût d'installation de compacteurs			0 €	90 000 €	0 €	0 €	0 €		90 000 €	
Compacteurs de passe									135 000 €	
TOTAL des investissements									500 000 €	
Coût de fonctionnement annuel										
Amortissement sur 12 ans									42 000 €	
Coût d'entretien des compacteurs									14 000 €	
Coût annuel de fonctionnement									56 000 €	
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT									2 800 000 €	
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT (dont amortissement)									133 000 €	